

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESROMEUX (excusé).

M. Michel PAGEAU a été désigné secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Décision modificative n° 1 (DM1) au budget principal de la commune

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, fait part aux membres du Conseil municipal du besoin d'une décision modificative (n° 1) au budget principal de la commune, en conséquence du déblocage de fonds d'un montant de 300 000 € relatif au « prêt-relais » contracté en 2024, mais qui n'a pas été inscrit au budget primitif 2026, pensant que le déblocage de ces fonds ne serait pas nécessaire.

Cela dit, le besoin ponctuel d'avance de trésorerie s'est révélé entre temps indispensable pour s'acquitter des dépenses importantes du premier semestre 2026. Il est donc nécessaire de voter l'ajout de crédits aux comptes 1641, en dépense comme en recette, sur la section d'investissement, ainsi qu'au compte « 66111 - Intérêts réglés à l'échéance » et « 627 - Services bancaires et assimilés ».

De même, le choix nouveau d'emprunter non pas 500 000 mais 750 000 €, ajouté à la révision à la hausse du taux des intérêts, entre février et avril 2026, pour le nouveau prêt bancaire voté au budget primitif 2026 et d'un autre prêt plus ancien à taux indexé (+ 0,09 points fixant le nouveau taux d'intérêts à 4,04 %, à compter du 16/03/2026), a pour conséquence de rendre nécessaire d'augmenter, là encore, les crédits votés le 2 mars dernier, sur la section de fonctionnement, au compte « 66111 - Intérêts réglés à l'échéance », ainsi qu'aux comptes « 1641 - Emprunts » dans le sens des dépenses comme des recettes, sur la section d'investissement.

Il convient donc de procéder à l'ajustement des crédits sur les lignes de comptes suivantes :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Nature	Dépenses	Recettes
011	6288	Autres	- 6 350.00 €	
	61521	Entretien des terrains	- 7 000.00 €	
	615221	Entretien et réparations des bâtiments	- 1 700.00 €	
	627	Services bancaires et assimilés	+ 1 500.00 €	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 13 550.00 €	
Totaux			0.00 €	
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Nature	Dépenses	Recettes
16	1641	Emprunts	+ 310 000.00 €	+ 550 000.00 €
21	2135-72	Installations générales, agencements (Opération 72 : Espace culturel)	+ 120 000.00 €	
	2151-49	Réseaux de voirie (Opération 49 : Voirie)	+ 120 000.00 €	
Totaux			+ 550 000.00 €	+ 550 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune pour l'ensemble des besoins de modifications présentés.

Publié le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,
Michel PAGEAU



Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

